

Le 7 avril 2006

Par courriel

**AUX INTERVENANTS DU DOSSIER R-3579-2005
(Liste en annexe)**

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Rencontres techniques en suivi de la décision D-2006-34 (R-3579-2005)
Notre dossier : R000206 FE

Madame, Monsieur,

Comme suite à la décision D-2006-34 et en prévision du dossier tarifaire 2007-2008, Hydro-Québec Distribution entreprendra trois séries de rencontres techniques sur les sujets suivants : 1) le balisage externe de ses activités, 2) la nouvelle méthode de traitement des investissements et 3) la méthode de répartition des coûts.

Le Distributeur prévoit une journée de rencontre technique sur les résultats du balisage de l'année 2004 le 27 avril 2006. Il prévoit également une journée de rencontre technique sur les investissements le 24 mai 2006. En ce qui concerne la méthode de répartition des coûts, le Distributeur prévoit deux rencontres techniques les 4 mai et 15 juin 2006.

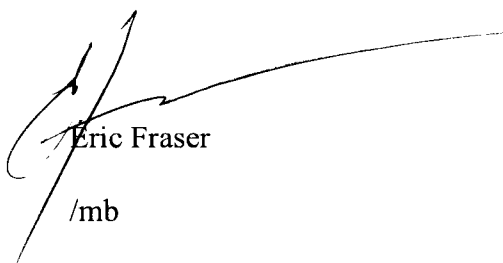
Pour le remboursement des frais, le Distributeur versera une somme forfaitaire de 1 600,00 \$ par intervenant et par rencontre d'une journée pour la participation aux rencontres techniques sur le balisage et les investissements. Considérant le caractère très technique des rencontres sur la méthode de répartition des coûts, le Distributeur ajoute à la somme forfaitaire de 1 600,00 \$ une enveloppe de 3 400,00 \$, payable sur présentation de pièces justificatives, pour chaque intervenant qui requerra les services d'un expert-conseil. À cet effet, le Distributeur exige qu'il s'agisse d'experts ayant déjà été reconnus par la Régie en matière de répartition des coûts.

Les frais de transport et d'hébergement, le cas échéant, seront remboursés conformément au *Guide de paiement des frais des intervenants*.

En prévision des rencontres techniques sur le balisage et les investissements, nous demandons aux participants intéressés de communiquer avec Madame Hélène Lacoste au 514-289-2211, poste 3206, **avant le 19 avril 2006**, afin de confirmer leur participation et d'identifier leurs représentants.

Pour les rencontres techniques sur la méthode de répartition des coûts, en plus de confirmer leur présence, les intervenants devront préciser, s'il y a lieu, le nom de leur expert-conseil **avant le 26 avril 2006**.

Croyant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Eric Fraser

/mb

c.c.: Régie de l'énergie